

| | |
|--|----|
| Nombre de membres afférents au Bureau Syndical | 13 |
| Nombre de membres en exercice | 13 |
| Nombre de membres présents | 9 |
| Nombre de membres ayant donné pouvoir | 0 |

Délibération n° : 23.06.13

Date de convocation : 29 août 2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU BUREAU SYNDICAL

L'an deux mille vingt trois
Le 5 septembre à 10 heures

Le Bureau Syndical, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Alain ASTRUC, Président du Syndicat Départemental d'Énergie et d'Équipement de la Lozère.

| Nom – prénom | Présent(e) | Absent(e) | Absent(e) ayant donné pouvoir à |
|---------------------|------------|-----------|---------------------------------|
| ASTRUC Alain | X | | |
| BRUGERON Jean-Noël | X | | |
| CASTAN Emmanuel | X | | |
| DE LESCURE Jean | | X | |
| HUGON Christine | X | | |
| ITIER Jean-Paul | X | | |
| JEANJEAN René | X | | |
| MAURIN Olivier | | X | |
| POURQUIER Jean-Paul | | X | |
| RECOULIN Isabelle | X | | |
| ROUX Christian | X | | |
| SAINT-LÉGER Francis | | X | |
| TUFFÉRY Julien | X | | |

Madame Isabelle RECOULIN a été désignée secrétaire de séance.

RESSOURCES HUMAINES
Suppressions de postes

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code général de la fonction publique ;

Vu le tableau des effectifs ;

Monsieur le Président indique aux membres du Bureau Syndical qu'il y a lieu de procéder à la révision du tableau des effectifs et de supprimer plusieurs postes désormais inoccupés en raison de la titularisation des agents concernés.

Monsieur le Président propose aux membres du bureau de supprimer les postes en contrat de droit privé à durée déterminée suivants :

- ✓ 1 poste d'Assistante administrative et communication ;
- ✓ 1 poste de Chargée de mission communication et qualité ;
- ✓ 1 poste d'Économe de flux / Chargé(e) de mission transition énergétique.

**APRÈS EN AVOIR DELIBÉRÉ, LE BUREAU SYNDICAL
À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS**

SE PRONONCE FAVORABLEMENT sur la suppression de ces trois postes.

Ainsi fait et délibéré
les jour, mois et an susdits
pour copie conforme

Le Président
Alain ASTRUC

La Secrétaire de séance
Isabelle RECOULIN



A handwritten signature in blue ink, appearing to read "Isabelle Recoulin".

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

048-254800022-20230905-20230613-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/09/2023

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois, à compter de la présente notification.

